

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
ISTRES-OUEST PROVENCE**

**N° 5/17**

**Objet de la délibération**

**Attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Aérobd au titre de l'exercice 2017.**

L'an deux mille dix sept et le 29 mars, le Conseil de territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Yves VIDAL.

**Secrétaire de séance :**

M. Martial ALVAREZ

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, Mme Aline CIANFARANI, Mme Anne-Caroline CIPREO, Mme Monique CISELLO, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Alain DELYANNIS, M. Jean Louis DEROT, M. Gilbert FERRARI, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, Mme Nicole JOULIA, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Mme Martine ARFI par Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Philippe CAIZERGUES par M. Martial ALVAREZ, Mme Béatrix ESPALLARDO par M. Paul MOUILLARD, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, M. Daniel GAGNON par Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Yves GARCIA par Mme Claudie MORA, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Muriel GINIES, Mme Maryse RODDE par M. Frédéric VIGOUROUX,

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mme Simone ALOY, M. François BERNARDINI, M. Eric CASADO, M. Jean Marc CHARRIER, Mme Chantal GAMBI, M. Michel LEBAN, M. Philippe MAURIZOT,

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le Pôle aéronautique d'Istres s'inscrit dans l'un des grands projets économiques structurants portés par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Il est dédié aux nouvelles applications aéronautiques grâce à l'expertise unique en matière d'essais, de simulation et de certifications.

L'aéronautique faisant partie intégrante de l'histoire de la ville d'Istres depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, l'intercommunalité souhaite valoriser ce patrimoine en encourageant toute action de promotion de l'aéronautique auprès du public. Dans ce cadre, l'association Aérobd envisage d'organiser, la 3<sup>ème</sup> édition de son festival à Istres qui a pour objectif de mettre en avant les différentes formes d'arts issus de l'aéronautique. L'association a programmé diverses animations autour de cette thématique, notamment, une exposition du matériel aéronautique de la base aérienne 125 par le Conservatoire du Patrimoine Aéronautique Istréen, l'organisation d'une exposition d'œuvres de nombreux artistes et associations ainsi que des dédicaces de bandes dessinées.

Dans le cadre des compétences déléguées par le Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence par les délibérations n° HN 143-274/16/CM du 28 avril 2016 et n° FAG 002-542/16/CM du 30 juin 2016, les subventions relevant desdites compétences sont décidées par les Conseils de Territoire. En conséquence, il appartient au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence de se prononcer sur l'attribution à cette association d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2017.

Suite au vote du règlement budgétaire et financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence adopté par la délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, modifié par la délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016, les subventions de fonctionnement attribuées à une association peuvent financer une activité générale ou spécifique, dès lors que celle-ci présente un intérêt métropolitain.

Les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte dans la limite de 80 % de la subvention votée, sur demande de versement remplie et signée par le bénéficiaire,
- le solde (soit 20 %) sur production des comptes annuels de l'organisme bénéficiaire comportant la signature de son représentant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire,**

**VU**

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;  
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;  
La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;  
L'avis de la commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations par le Conseil de la Métropole et les Conseils de Territoire.

### CONSIDERANT

Que l'association Aérobd souhaite organiser la 3<sup>ème</sup> édition de son festival à Istres dont l'objectif est de valoriser les différentes formes de l'aéronautique ;

Qu'elle sollicite le Conseil de Territoire pour l'octroi d'une subvention au titre de l'exercice 2017 ;

Que le Conseil de Territoire entend répondre favorablement à cette demande ;

**Oui le rapport ci-dessus**

### DELIBERE

A la majorité des membres présents et représentés,

**5 Abstentions : Mesdames Béatrix ESPALLARDO et Véronique IORIO, Messieurs Alain DELYANNIS, Paul MOUILLARD et Ange POGGI**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Aérobd au titre de l'exercice 2017.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'État spécial de territoire 2017, chapitre 65, nature 6574.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil de Territoire  
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI